




LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DE URA

- **Fabriquer nos produits sur des sites de production certifiés ISO 14001**
Et ainsi minimiser l'impact de notre activité sur l'environnement.
- **Prendre en compte les principes de l'éco-conception, lors de tout développement de produits nouveaux**
(Ou évolution de produit existant) Afin de réduire les impacts environnementaux de nos produits tout au long de leur cycle de vie.
- **Fournir une information précise sur les impacts environnementaux de nos principaux produits**
Par la réalisation pour chacun de ces produits d'une fiche définissant le Profil Environnemental du produit (PEP).
- **Développer des solutions innovantes**
Pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.



PRODUIT DE RÉFÉRENCE

Fonction	Permettre la mise au repos des blocs autonomes d'éclairage de sécurité pour éviter la décharge de leurs batteries, après interruption volontaire de l'alimentation des circuits d'éclairage. Cette fonction est assurée pendant 10 ans par son alimentation autonome.
Produit de Référence	
	Réf. 140 011 BTM POUR SATI.

Toutes les indications mentionnées sur le présent document (caractéristiques et cotes) sont susceptibles de modifications, elles ne peuvent donc constituer un engagement de notre part.



PRODUITS CONCERNÉS

Les données environnementales sont représentatives des références suivantes :

Références
• 140 011



FIN DE VIE

La fin de vie des produits est prise en compte dès leur conception par les équipes de développement. Le démantèlement et le tri des composants ou matériaux est rendu le plus aisé possible dans l'optique du recyclage ou, à défaut, d'une autre forme de valorisation.

• Le taux de recyclabilité :

Calculé selon la méthode décrite dans le rapport technique CEI/TR 62635, le taux de recyclabilité du produit est estimé à 75 %. Cette valeur est basée sur des données recueillies auprès d'une filière technologique mise en œuvre industriellement. Elle ne préjuge pas de l'utilisation effective de cette filière en fin de vie des produits électriques et électroniques.

Répartition en :

- matériaux plastiques (hors emballage)	: 31 %
- matériaux métalliques (hors emballage)	: 2 %
- matériaux autres (hors emballage)	: 31 %
- emballage (tout type de matériaux)	: 11 %



IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'évaluation des impacts environnementaux porte sur les étapes du cycle de vie fabrication, distribution, installation, utilisation et fin de vie du Produit de Référence. Elle est représentative d'un Produit de Référence commercialisé et utilisé en France, dans une installation électrique conforme à la NF C 15-100 et normes produits associées.

Les éléments de modélisation suivant ont été pris en compte :

Fabrication	Emballage unitaire pris en compte. Conformément aux règles du programme «PEP ecopassport» l'ensemble des transports nécessaires à la réalisation du Produit de Référence, y compris ses matériaux et composants, ont été pris en compte.
Distribution	Transport entre le dernier centre de distribution du Groupe et une livraison moyenne sur la zone de commercialisation.
Installation	Les éléments d'installation non livrés avec le produit ne sont pas pris en compte.
Utilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Elle s'effectue en remplaçant les pièces défectueuses : changement de 2 pack d'accus : la modélisation est basée sur une durée de vie des accus de 4 ans, soit 2 pack d'accus 9 V technologie Ni-Cd ou NiMH sur une durée de vie modélisée de 10 ans (en plus des accus PP 8,4 V NiMH livrés avec le produit). • Pas de consommable nécessaire à l'utilisation de ce type de produit. • Catégorie de produit : actif. • Scénario d'utilisation : pour une durée d'utilisation de 10 ans en fonctionnement permanent à 100 % de charge nominale, 1,6 W sous 230 V\sim pendant 100 % du temps. Cette durée de modélisation ne constitue pas une exigence de durabilité minimale. • Modèle énergétique : Electricity Mix ; AC ; consumption mix, at consumer ; 230 V - 2005.
Fin de vie	Compte-tenu des données disponibles à la date de création du document, et conformément aux exigences du programme « PEP ecopassport », un transport routier de 1 000 km du Produit de Référence en fin de vie vers un site de traitement a été pris en compte.
Logiciel utilisé	EIME V5 et sa base de données Database version : Legrand_2012_10_31_version_3, issue de la base CODDE-2012-07



IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX (suite)

	Total cycle de vie		Matière première et fabrication		Distribution		Installation		Utilisation		Fin de vie		
Indicateurs obligatoires	Participation à l'effet de serre	2,43E+04	g~CO ₂ eq.	2,23E+03	9 %	1,13E+01	< 1 %	0,00E+00	0 %	2,20E+04	91 %	1,61E+01	< 1 %
	Destruction de la couche d'ozone	4,40E-02	g~CFC-11 eq.	2,94E-04	< 1 %	7,98E-06	< 1 %	0,00E+00	0 %	4,36E-02	99 %	1,14E-05	< 1 %
	Eutrophisation de l'eau	3,54E+02	g~PO ₄ ³⁻ eq.	3,51E+02	99 %	1,88E-04	< 1 %	0,00E+00	0 %	2,85E+00	< 1 %	2,69E-04	< 1 %
	Formation d'ozone photochimique	2,85E+00	g~C ₂ H ₄ eq.	9,85E-01	35 %	9,78E-03	< 1 %	0,00E+00	0 %	1,85E+00	65 %	1,40E-02	< 1 %
	Acidification de l'air	3,91E+00	g~H+ eq.	7,56E-01	19 %	1,44E-03	< 1 %	0,00E+00	0 %	3,15E+00	81 %	2,13E-03	< 1 %
	Énergie totale consommée	1,95E+03	MJ	3,93E+01	2 %	1,43E-01	< 1 %	0,00E+00	0 %	1,91E+03	98 %	2,04E-01	< 1 %
	Consommation d'eau	3,35E+02	dm ³	4,17E+01	12 %	1,35E-02	< 1 %	0,00E+00	0 %	2,93E+02	88 %	1,94E-02	< 1 %
Indicateurs optionnels	Épuisement des ressources naturelles	3,93E-14	année ⁻¹	3,48E-14	88 %	1,94E-19	< 1 %	0,00E+00	0 %	4,52E-15	12 %	2,78E-19	< 1 %
	Toxicité de l'air	5,00E+06	m ³	9,99E+05	20 %	2,12E+03	< 1 %	0,00E+00	0 %	4,00E+06	80 %	3,16E+03	< 1 %
	Toxicité de l'eau	1,03E+03	m ³	1,00E+03	97 %	1,57E-03	< 1 %	0,00E+00	0 %	3,06E+01	3 %	2,25E-03	< 1 %
	Production de déchets dangereux	3,89E-02	kg	3,44E-02	89 %	4,20E-06	< 1 %	0,00E+00	0 %	4,45E-03	11 %	6,01E-06	< 1 %

Les impacts environnementaux du Produit de Référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP.

Les valeurs de ces impacts sont valides pour le cadre précisé dans ce document. Elles ne peuvent être utilisées directement pour établir le bilan environnemental de l'installation.

N°enregistrement : LGRP-2015-259-V1-FR	Règles de rédaction : PCR : PEP-PCR-ed 2.1-FR-2012 12 11 complété par le PSR : PSR-0007-ed1-fr-2013 04 09
N° d'habilitation du vérificateur : VH23	Information programme : www.pep-ecopassport.org
Date d'édition : 10-2015	Durée de validité : 4 ans
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025:2006 Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/>	
Conforme à la norme ISO 14025 : 2006 déclarations environnementales de type III	
La revue critique du PCR a été conduite par un panel d'experts présidé par J.Chevalier (CSTB)	
Les éléments du présent PEP ne peuvent pas être comparés avec les éléments issus d'un autre programme	

